



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Saint-Brieuc, le 08 janvier 2026

BULLETIN VIGILANCE ORANGE VENTS VIOLENTS ET VAGUES-SUBMERSION

La préfecture des Côtes-d'Armor vous informe que Météo France a placé, à partir du jeudi 8 janvier 2026, le département en vigilance :

- Orange « Vents violents » de 18h00 à 06h00 demain matin ;
- Orange « Vagues-submersion » de 00h00 à 06h00 demain matin

Qualification de l'événement et évolution prévue

La tempête « Goretti » s'approche de la Bretagne en fin d'après-midi puis se décale vers l'est pour impacter la Normandie et le nord du Centre-Val de Loire.

À son passage, on attend dans les terres et de façon généralisée une intensité du vent de l'ordre de 100 à 120 km/h en flux de sud-ouest et près du littoral, notamment à l'ouest de l'île de Bréhat les rafales seront comprises entre 130 et 140 km/h.

Les prévisions météorologiques sont susceptibles d'évoluer.

Ce bulletin est accompagné de conseils de sécurité.

CONSEILS DE SÉCURITÉ

Pour les collectivités

- Informer les populations concernées,
- Protéger les biens exposés au vent,
- Porter une attention particulière aux zones de travaux en cours,
- Informer de l'alerte météo, les organisateurs des rassemblements prévus sur votre commune. Le cas échéant, les limiter ou les interdire,
- Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour l'organisation de manifestations ou rassemblements,
- Proscrire les activités suivantes : promenade en forêt, pratique d'activités nautiques, promenade sur les sentiers littoraux et le long des cours d'eau.

En cas d'événement significatif

1- Appelez les secours

2- Activez votre Plan communal de sauvegarde si vous en disposez etappelez la préfecture

Pour les particuliers

- Se tenir informé et éviter les déplacements,
- Se tenir éloigné des arbres, des cours d'eau et des sentiers littoraux,
- Protéger sa maison et les biens exposés au vent,
- Prendre garde aux chutes d'arbres et d'objets,
- Ne pas intervenir sur les toits,
- S'abriter dans un bâtiment en dur,
- Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,
- Installer les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison,
- Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour l'organisation de manifestations ou rassemblements.

Conseils relatifs au risque de submersion marine

- Se tenir informé et vérifier son kit d'urgence ;
- Surveiller la montée des eaux et protéger les biens qui peuvent être inondés ;
- Ne pas prendre la mer ;
- Ne pas pratiquer d'activité nautique ;
- S'éloigner des côtes et des estuaires .